



Département du
COMMUNE DE MARLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

Date de convocation

21 MARS 2025

Date d'affichage

21 MARS 2025

Nombre de
Conseillers

En exercice.....33

Présents.....26

Votants.....33

N° DEL-25-19

Objet

Versement d'une
subvention au CCAS
de la ville de Marly

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Serge MOREAU, adjoint au Maire.

Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire, avait donné procuration à Mathilde BARBIEUX, conseillère municipale déléguée.

Jeanne-Marie BINOT, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.

Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Hélène MARTIN, conseillère municipale déléguée.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Frédérique VISTE

COMMUNE DE MARLY (59)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 mars 2025**Rapport :

Le Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de la ville de Marly. Il exerce ses compétences en matière d'action sociale générale telles que définies par les articles L.123-4 à L.123-9 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Le CCAS reçoit une subvention de la ville de Marly, évaluée annuellement, afin d'équilibrer son budget.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant maximum de 496 179 euros, au titre de l'exercice 2025.

Les modalités d'attribution sont définies dans la convention entre la ville et le CCAS de Marly.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'attribuer une subvention générale de fonctionnement au CCAS d'un montant de maximum de 496 179 euros au titre de l'année 2025,
- de signer la convention d'attribution de la subvention entre la commune et le CCAS de Marly,
- de dire que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la ville de Marly à l'article 657363.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Joël QUENTIN,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPE la proposition.

La secrétaire de séance

Frédérique VISTE



Transmis en sous-préfecture le 04/04/2025.....
Document exécutoire à compter du 04/04/2025

Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE